

30 mars 2012 – n° 29
120041

**MOTION POUR LE MAINTIEN DU POSTE DE L'ANIMATION DU SERVICE EDUCATIF
AU MUSEE PIERRE NOEL ET DU POSTE DE COORDINATION DU PLAN TERRITORIAL
D'EDUCATION ARTISTIQUE DU BASSIN DE SAINT-DIE-DES-VOGES**

La mise en œuvre du plan de suppression de 93,5 postes dans le département des Vosges pour la prochaine rentrée scolaire de septembre 2012 touche également le secteur de l'Education à la Culture dans le bassin de Saint-Dié-des-Vosges :

1. Suppression du poste de l'animation du service éducatif au Musée Pierre-Noël.
Sur ce point, Saint-Dié-des-Vosges semble bénéficier d'une « priorité négative » au niveau départemental. Notre musée, labellisé « Musée de France », qui accueille en moyenne annuelle plus de 2 000 élèves est un service indispensable à l'initiation de notre histoire riche d'évènements ainsi qu'à la découverte de nos 7 collections permanentes. L'enseignant affecté à ce ½ poste y a développé une pédagogie remarquablement adaptée à cette mission.
2. Suppression du poste de coordination du Plan Territorial d'Education Artistique du bassin de Saint-Dié-des-Vosges mis en place en 1996 sur la base d'une convention tripartite avec le Ministère de l'Education Nationale, le Ministère de la Culture et la Ville de Saint-Dié-des-Vosges.

Ce dispositif d'Education à la Culture permet chaque année la mise en œuvre de plus de 40 ateliers de pratique artistique associant artistes, enseignants et acteurs culturels de notre ville. Plus de 10 000 élèves du bassin de Saint-Dié-des-Vosges ont été concernés par ces actions.

De plus, grâce à ce dispositif et à cet enseignant qui l'anime (le même qui gère le service éducatif au musée Pierre-Noël) une forte cohérence s'est établie dans notre projet culturel, déclinant nos actions de sensibilisation, de formation, de création et de diffusion avec harmonie, favorisant ainsi l'adhésion du plus grand nombre d'élèves de la maternelle à l'université.

Notre démarche, fortement soutenue par la DRAC de Lorraine, est devenue une référence régionale et nationale puisque le Ministère de la Culture a récemment examiné et valorisé nos actions.

La suppression de ce poste, sans concertation, sans apport de solution pour sa continuité, sans réponse à notre démarche de suspendre cette néfaste décision près du recteur de l'Académie de Nancy-Metz nous indigne.

Face à cette agression qui remet en cause toute une dynamique d'intelligence collective,

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- DEMANDE avec insistance le maintien de ce poste utile à l'éducation de nos enfants et de nos citoyens,

ADOpte PAR 33 VOIX POUR
Abstentions : 2 (F.LEGRAND - V.BENOIT)



Extrait certifié conforme
Le Maire,

Christian PIERRET

*Nombre effectif des Membres
du Conseil Municipal.....* 35

Séance du 30 mars 2012

*Nombre des Membres en
exercice.....* 35

*Nombre des Membres présents
à la séance.....* 35

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de Christian PIERRET, Maire, assisté de Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBOUT, Antoine SEARA, Francine HABERT, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Adjoints.

Etaient présents :

Christian PIERRET (procuration à P.Leroy du point n°4 au n°6), Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY (sorti au point n° 16), Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE (sortie du point n°8 au n°11), Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBOUT (sortie au points n°12 et 13), Antoine SEARA, Francine HABERT, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Cécile ANTOINE, Gilberte BELEY, Daniel CHRISTOPHE, Joëlle BERNARD, Dominique VALENTI (procuration à L.Chretien du point n°22 au n°29), Benoît LARGER, Marie-Claude JARRIGE, Mohammed TAJI, Etienne HUMBERT (procuration à C.Pierret du point n°1 au n°2), Ozan RUMELIOGLU, Bineta ABDOULAYE, Catherine GRAVIER, Fabienne TARUFFI, Patrick BERNARD, Jean-Louis BOURDON, Francine WALTER, Françoise LEGRAND, Serge VINCENT, Vincent BENOIT, Ramata BA, Catherine SAINT-DIZIER et Sébastien ROCHOTTE.

Mademoiselle Bineta ABDOULAYE est désignée en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.
